Ce que doivent savoir les responsables nationaux et communautaires en matière d'assistance post-viol





L'ASSISTANCE POST-VIOL, DE QUOI S'AGIT-IL?

Une assistance post-viol exhaustive, axée sur les victimes, englobe un ensemble de services destinés aux victimes et personnes survivantes de relations sexuelles forcées ou sous la contrainte. Exemples comprenant :

- · Conseil et soutien psychosocial
- Repérage et traitement des blessures
- Prophylaxie post-exposition (PPE) pour le VIH (dans les 72 heures)
- Contraception d'urgence afin d'éviter une grossesse (dans les 120 heures)
- Test VIH et conseil
- · Prophylaxie, tests et traitements pour d'autres maladies sexuellement transmissibles
- Vaccinations pour traiter et prévenir le tétanos et l'hépatite B (le cas échéant)
- Recueil des preuves médico-légales (le plus rapidement possible)
- Information sur les droits des victimes
- Orientation vers d'autres services, incluant : police, services juridiques, gestionnaires de cas et poursuite du traitement médical

Chaque heure compte après une agression sexuelle pour prévenir d'autres conséquences graves. L'efficacité de certains médicaments, notamment les antirétroviraux pour PPE et la contraception d'urgence, est limitée dans le temps. D'autres types d'assistance, comme le soutien psychosocial, peuvent être d'une grande aide, peu importe le laps de temps écoulé. Les communautés, les victimes et les prestataires de services — qu'il s'agisse de professionnels de santé, d'officiers de police, de responsables religieux, d'enseignantes et enseignants et d'autres parties prenantes — doivent savoir qu'il est essentiel pour les personnes survivantes, y compris les enfants, de recevoir des soins de santé dans les plus brefs délais après des relations sexuelles forcées ou sous la contrainte.

Il importe de tenir compte d'un certain nombre d'éléments cruciaux au moment d'examiner les informations et les services disponibles dans votre pays ou votre communauté et lors de l'élaboration d'un plan d'action pour garantir un meilleur accès à une assistance post-viol de qualité, axée sur les victimes.

DIRECTIVES NATIONALES ET PROTOCOLES

- Existe-t-il des directives nationales et/ou infranationales ou des procédures opérationnelles standards régissant l'assistance post-viol ?
 - Si tel est le cas, abondent-elles dans le sens des directives politiques et cliniques relatives à l'assistance post-viol que préconise l'Organisation mondiale de la santé ?
 - Mettent-elles en évidence les besoins des enfants et des adolescentes, adolescents ?
 - Quelles sont les institutions responsables de la supervision et de la mise en œuvre de ces directives ?
- Dispose-t-on d'un noyau de personnel compétent, formé et capable de mettre en place les protocoles et procédures, par exemple des professionnels de santé, des officiers de police, des travailleuses et travailleurs sociaux ?
- Existe-t-il des lignes budgétaires locales et nationales pour la mise en place de ces protocoles et procédures ?



La vitesse est de l'essence

SERVICES

- Où les services d'assistance post-viol sont-ils disponibles ? Quels types de services sont disponibles ? Qui sont les prestataires et selon quels horaires les services sont-ils accessibles ?
- Quels sont les ministères gouvernementaux, les organisations locales ou les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) qui fournissent ces services, mènent des recherches et/ou préconisent d'agir dans ce sens ?
- Les systèmes de soutien à l'octroi d'une assistance et de soins post-viol sont-ils en place ? Ils incluent le financement, la chaîne d'approvisionnement et la logistique, des prestataires formés aux divers aspects de l'assistance et aux soins post-viol et les systèmes de suivi et d'évaluation comprenant des données sur l'utilisation des services ainsi que des mesures d'assurance qualité.
- Existe-t-il un système d'orientation et des services communautaires de soutien pour faciliter l'accès auxdits services, réduire la stigmatisation, assurer l'observation du traitement et prévenir la récidive de la victimisation ? Qui sont les points focaux ?

LES OBSTACLES À L'ASSISTANCE ET AUX SOINS

Même dans des environnements où les directives nationales et les services sont en place et disponibles, il peut y avoir des obstacles à l'assistance et aux soins. Il est essentiel d'identifier les obstacles les plus flagrants et de les éliminer.

Exemples comprenant:

- Un manque de transfert de connaissances et d'informations aux individus et communautés
- Un manque de reconnaissance des viols et des agressions sexuelles
- La stigmatisation et la culpabilité qui empêchent la déclaration de l'agression et la demande d'assistance et de soins
- Des obstacles liés aux centres de santé, entre autres la distance pour s'y rendre, les horaires d'ouverture, les attitudes négatives à l'encontre des adolescentes et adolescents et le manque de formation des prestataires de service de santé en assistance et soins post-viol ou autres disciplines connexes
- La discrimination au sein des établissements de santé qui peut conduire à des récidives de la victimisation ou empêcher l'accès à l'assistance et aux soins
- Des systèmes d'orientation déficients au niveau communautaire
- Le signalement obligatoire à la police avant de pouvoir accéder aux soins médicaux et le manque de coopération policière à ce niveau
- Le risque de violence accrue à l'encontre des personnes survivantes après le signalement du viol et de l'agression sexuelle
- Des obstacles économiques, incluant les coûts des services, les coûts de signalement à la police et le transport
- Des délais dans la prise de décision, à la fois de la part de la victime et au sein des services de santé

ACCÈS AU TRAITEMENT ET OBSERVATION

Certains médicaments post-viol, en particulier des médicaments antirétroviraux (ARV) pour prévenir le VIH, peuvent être difficiles à obtenir et à distribuer aux centres de santé. Il est essentiel que les gouvernements garantissent la cohérence entre la prévention nationale en matière de VIH et les politiques ARV, et ce, afin d'assurer un accès aux médicaments. De surcroît, l'observation du traitement peut être problématique en raison de ses éventuels effets secondaires, de la période relativement longue de traitement PPE (28 jours) et de la stigmatisation associée aux ARV. Il est par conséquent important d'aider le patient tout au long de sa guérison, y compris en s'assurant qu'il observe sans faille son traitement.

CONSIDÉRATIONS POUR LES ENFANTS ET AUTRES GROUPES VULNÉRABLES

Même si les directives sont exhaustives, elles peuvent ne pas prendre complètement en compte les spécificités des filles et des garçons, des personnes en situation de handicap, des personnes appartenant à des minorités sexuelles et sexospécifiques, ou d'autres groupes à risque tels que les travailleuses et travailleurs du sexe. Il est vital d'identifier ces lacunes et d'améliorer les protocoles et les services pour ces populations. De plus, il est important de reconnaître l'incidence de la violence sexuelle à l'école et d'établir des politiques et des protocoles pour la prévenir et la combattre si elle se produit.

LOIS ET POLITIQUES

Le fait de réviser les lois et les politiques nationales permettra d'identifier les manques en matière de protection des personnes survivantes et les opportunités de plaidoyer. Les lois et les politiques concernées incluent, par exemple, la définition légale du viol, les lois relatives aux enfants survivants et aux aidants, les médicaments post-viol, le consentement marital et parental pour les tests VIH, le signalement obligatoire de l'agression à la police avant les soins médicaux et les politiques sur le coût de l'assistance et des soins. Même si un bon nombre de pays ont en place des cadres juridiques solides, l'application de la législation laisse à désirer et nécessite la plus grande attention.

COMMUNICATION ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

Les individus et les communautés ont besoin d'être informés sur le potentiel de guérison lié à l'accès en temps voulu aux services de soins post-viol ; ils peuvent jouer un rôle essentiel, à la fois en plaidant en faveur de ces services, et en déstigmatisant le viol. Les campagnes nationales et locales, les lignes d'assistance téléphoniques et les interventions favorisant l'amendement des normes sociales au niveau communautaire sont des outils précieux.

CONFIDENTIALITÉ ET VIE PRIVÉE

Les soins de qualité et non discriminatoires, ainsi que le suivi des personnes concernées, sont impérativement dépendants du maintien de la confidentialité et du respect de la vie privée. Les femmes, les enfants et les autres groupes à risque tels que les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres sont confrontés à la stigmatisation et à la discrimination et, par conséquent, peuvent ne pas souhaiter que leurs familles ou leurs communautés soient informées des violences subies. La confidentialité est particulièrement importante pour les patientes et patients suivant un traitement prophylactique post-exposition, car certaines personnes pourront interpréter cet état de fait comme une déclaration de viol ou le signe d'une séropositivité au VIH.

TOGETHER FOR GIRLS GLOBAL PARTNERS:





























EVERY HOUR MATTERS PARTNERS:

















